

**CAPTURES DES THONIDÉS DANS LA ZONE ÉCONOMIQUE EXCLUSIVE DU MAROC:
SOURCE DES STATISTIQUES ET CORRECTIONS À APPORTER AUX DÉCLARATIONS
ANTÉRIEURES DES CAPTURES POUR LA PÉRIODE 1990-1996**

A. Srouf¹, A. Abou El Ouafa²

SUMMARY

Prior to 1997, the tuna catch statistics transmitted by Morocco to ICCAT were those from sales at the auctions and from reports by the trap consigners. However, the sales by auctions and their under reporting result in the data not reflecting the reality of the Moroccan tuna fishery. This paper shows the sources of information used up to 1996 and presents a methodology adopted to estimate the real catches.

RÉSUMÉ

Avant 1997, les statistiques de pêche de thonidés communiquées par le Maroc à l'ICCAT étaient celles des ventes réalisées en criées et des déclarations des concessionnaires des madragues. Cependant, les ventes hors-criée et les sous-déclarations font que ces données ne reflétaient pas la réalité des pêches au thon au Maroc.

Ce papier fait état des sources d'information utilisées jusqu'en 1996, puis expose une méthodologie adoptée pour estimer les véritables captures.

RESUMEN

Antes de 1997, las estadísticas de pesca de túnidos comunicadas por Marruecos a ICCAT eran las de las ventas realizadas en subastas y las declaraciones de los concesionarios de almadrabas.

Sin embargo, debido a las ventas efectuadas fuera de subasta y las declaraciones incompletas, estos datos no reflejaban la realidad de la pesca de túnidos en Marruecos.

Este documento trata de las fuentes de información utilizadas hasta 1996 y expone una metodología adoptada para estimar las capturas auténticas.

1 Institut National de Recherche Halieutique, Maroc.

2 Ministère des Pêches Maritimes, Maroc.

I - Source des statistiques utilisées

1.1. Statistiques des ventes en criée

Les statistiques de vente en criée sont fournies par l'Office National des Pêches (ONP) ou l'Office National de l'Exploitation des Ports (ODEP) selon que la halle au poisson est administrée par l'un ou l'autre organisme.

Dans l'absence d'un système d'information fiable, les quantités de vente en criée ont été considérées comme étant la meilleure approximation des captures.

Lors des ventes en criée, les armateurs des navires de pêche payent en sus des taxes de criée et de pesée la totalité des cotisations (sécurité sociale, prime d'assurance, crédits etc.) sur la base d'un pourcentage du chiffre d'affaires. Ce pourcentage pouvant représenter jusqu'à 30% du chiffre d'affaire des ventes d'un armateur, l'incitation à la vente hors criée ou à la sous déclaration devient importante.

Pour les ports de Tanger et Nador avoisinant respectivement les enclaves de Sebta et Melilia, les ventes hors criée et l'exportation sans déclaration douanière de poisson noble seraient une pratique fréquente. Par ce biais, des quantités considérables de poisson noble spécialement l'espadon sont écoulées, sans être enregistrées dans les statistiques de vente en criée ou dans les statistiques douanières marocaines.

Pour d'autres ports, il existe des circuits pour les ventes hors criée. Le poisson dit de transit (vendu dans une criée autre de celle du port de débarquement) donne une opportunité de sous déclaration surtout lorsqu'il s'agit d'un transit entre deux criées gérées par deux organismes différents.

1.2. Déclarations des professionnels.

Les concessionnaires des madragues sont tenus à payer une redevance annuelle calculée sur la base du chiffre d'affaire par espèce. Jusqu'en 1997, les déclarations et les factures présentées par ces professionnels étaient la seule source de statistiques de prise, effectuées par ce type de pêche.

1.3. Enquêtes de la Direction des Industries

Il existe au Maroc une multitude de petites embarcations (d'une longueur maximale de 5 mètres) opérant à partir de plages le plus souvent isolées et d'accès difficile. Les captures effectuées par ces embarcations sont entièrement vendues à des mareyeurs/industriels qui assurent la logistique et l'organisation de l'activité. De ce fait, ces captures ne sont ni déclarées ni vendues en criée.

Dans ce cas, la combinaison des statistiques de la Direction des Industries avec les résultats des enquêtes de terrain permet une bonne approximation des captures effectuées par ce type d'embarcations.

1.4. Notes de pêche et rapports d'observation scientifique

Les navires battant pavillon étranger et autorisés à opérer dans la zone économique exclusive marocaine avec des licences marocaines ne sont pas toujours tenus à débarquer dans les ports marocains.

Par contre, ils doivent, en vertu du permis délivré, respecter la réglementation marocaine et fournir périodiquement les données de pêche. En parallèle, un programme d'observation scientifique à bord de certains navires permet de compléter ces informations.

II. Correction à apporter aux statistiques disponibles

2.1. Statistiques de vente en criée

Une estimation macro-économique des ventes hors criée a été élaborée en 1997 par un consultant indépendant. Sur la base d'un tableau d'entrées-sorties (Input/Output Table) incluant les statistiques de vente en criée, les déclarations des navires, les statistiques douanières et les enquêtes de la Direction de l'Industrie, un coefficient de 1,43 serait à appliquer à la totalité des statistiques de vente en criée afin d'estimer les quantités débarquées dans les ports.

Par ailleurs, la comparaison entre les ventes en criée de poulpe (*Octopus vulgaris*), les achats des industriels et les déclarations douanières a permis d'estimer un coefficient de 2,60. Concernant les thonidés destinés à la conserve, la comparaison entre les ventes en criée aux conserveurs et les achats de thon pour l'industrie de conserve selon l'enquête annuelle de la Direction des Industries indique un coefficient de 2,61.

Concernant les débarquements d'espadon à Tanger, après d'un contrôle renforcé effectué lors du mois de mai 1993 il a été remarqué une hausse sensible des ventes en criée. Le coefficient à appliquer serait proche de 2,86. Des contacts informels avec les opérateurs et les acheteurs ont confirmé une telle ampleur des ventes hors criée.

Finalement, nous avons retenu de corriger les ventes en criée pour l'espadon de la Méditerranée de 2,86 sauf pour le mois de mai 1993. Concernant les autres données, un coefficient de 1,43 a été appliqué aux statistiques de vente en criée, les déclarations des madragues ont été corrigées de 1,78. Cependant, les données estimées pour 1997 sont encore préliminaires.

La question des statistiques d'espadon transitant par Sebta et Melilia sans déclaration douanière devrait être élucidée afin d'éviter une double comptabilisation dans le cas où celui-ci serait reporté dans les statistiques de débarquement dans les ports de Sebta et Melilia.

2.2. Déclarations des professionnels

En 1998, un programme d'observation scientifique à couverture totale a permis d'observer les véritables captures des madragues de l'Atlantique. La comparaison de ces données avec celles déclarées ultérieurement pour la même période et pour les mêmes madragues a relevé un coefficient multiplicateur de 1,78.

2.3. Enquête de la Direction des Industries

Aucun changement n'a été porté à ces données qui proviennent des fiches d'achat des mareyeurs encadrant l'activité des petites embarcations pêchant le thon rouge en Méditerranée. Ces données ont été intégrées au niveau des statistiques Task I pour la période 1990-1997.

2.4. Notes de pêche

Afin d'éviter la double comptabilisation des statistiques de captures des navires de pavillon étranger jouissant d'une licence de pêche marocaine, ces données n'ont pas été intégrées aux statistiques Task I.

2.5. Autres changements portés sur les données

Les statistiques de vente en criée à Tanger ont été comptabilisées au niveau de la Méditerranée. Il en est de même pour deux madragues situées dans le détroit de Gibraltar.

Concernant les débarquements d'espadon effectués au port de Tanger, le poids révélé auparavant correspondait au poids du poisson éviscéré (avec branchies). Celui-ci a été converti au poids vif moyennant un coefficient de 1,10.

Enfin, il est à rappeler que la répartition des captures par métier a été estimée sur la base d'enquêtes selon le port de débarquement.

Dorénavant, les statistiques Task I communiquées par le Maroc intégreront ces captures en précisant les pavillons des divers pays concernés.

Tableau 1 : évolution des ventes en criée d'espadon au mois de mai pour Tanger et les autres ports méditerranéens.

	1991	1992	1993	1994	1995
Tanger	30022	69917	232449	123104	113720
Autres ports Med	105885	193989	110452	92569	47225

Tableau 2 : Comparaison entre les données de l'enquête de la Direction des Industries et les statistiques de vente en criée.

1996	I	II	I/II
Thon destiné à la conserve	883	2305	2,61
Poulpe (<i>Octopus vulgaris</i>)	2300	5990	2,60

I : ventes en criée

II : achats des usines

Tableau 3 : Evolution des captures de la ligne à main.

	1994	1995	1996	1997
Ligne à main	373	816	541	455

Tableau 4 : Statistiques complétées 1994-1997 pour le thon rouge

BFT	1994	1995	1996	1997
Ventes en criée	169	390	255	591
Déclarations	671	189	400	712
Ancien total	840	579	655	1 303
Vente hors criée (e)	73	168	110	254
Sous déclarations (e)	523	147	312	555
Mareyeurs petits métiers	373	816	541	455
Total pavillon national	1 809	1 710	1 618	2 567
Pavillon japonais	200	354	61	342
Pavillon UE	1 033	19	608	463
Nouveau Total	3 042	2 084	2 287	3 372

Tableau 5 : Statistiques complétées 1994-1997 pour l'espadon

SWO	1994	1995	1996	1997
Ventes en criée	915	613	1 010	1 776
Déclarations	16	12	4	4
Ancien total	931	625	1 014	1 780
Viscères à Tanger	31	27	40	121
Vente hors criée (e)	1 677	1 074	1 745	3 041
Sous déclarations (e)	12	9	3	3
Mareyeurs petits métiers	0	0	0	0
Total pavillon national	2 651	1 735	2 801	4 946
Pavillon japonais*				
Pavillons UE *			1 145	530
Nouveau Total			3 946	5 476

* données préliminaires

Figure 1 : évolution des ventes en criée d'espadon au mois de mai pour Tanger et les autres ports méditerranéens 1=1990, 8=1997

